



L'Administration communale de Dinant recrute, avec constitution d'une réserve de recrutement

## Un Directeur financier faisant fonction Contractuel- temps plein (H/F/X)

### Contexte :

La Directrice financière ayant pris un congé, la Ville de Dinant engage un Directeur financier faisant fonction sous le régime contractuel pour la remplacer.

A l'issue du congé (prévue le 3 mai 2025), le poste pourrait devenir vacant. Le Directeur financier faisant fonction qui sera désigné ne sera pas dispensé de la procédure de recrutement organisée pour pourvoir à l'emploi vacant,

### Nous vous offrons :

- ◇ Des chèques-repas (7,15€)
- ◇ 2<sup>e</sup> pilier de pension
- ◇ Une allocation de fin d'année
- ◇ Un pécule de vacances
- ◇ Le régime de congé secteur public
- ◇ Des possibilités de télétravail
- ◇ La valorisation de l'ancienneté (totale dans le secteur public, jusqu'à 15 ans dans le secteur privé)

### Conditions d'accès à l'emploi

- ✓ Jouir des droits civils et politiques
- ✓ Être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne

### **Etre titulaire**

- **SOIT** d'un diplôme supérieur de type court (graduat ou baccalauréat) en comptabilité
- **SOIT** du diplôme supérieur de type long (licence ou master)

### **Atout :**

- ✓ Maîtrise de l'utilisation des logiciels métiers (Onyx, Phénix, ...)
- ✓ Expérience dans le secteur public, voire dans la fonction

### Examen

**Épreuve écrite (60% des points) :** Connaissances spécifiques requises pour occuper la fonction  
*Les candidats doivent obtenir au minimum 50% à l'épreuve écrite pour accéder à l'épreuve orale*  
*\*L'épreuve écrite est prévue – sous réserve de modification – le 22 novembre 2024,*

**Epreuve orale (40% des points)** permettant de déceler les motivations du candidat et de comparer son profil avec les exigences générales inhérentes à sa fonction

*Pour pouvoir être déclarés lauréats, les candidats doivent obtenir 50% minimum à l'épreuve orale et 60% à l'issue de l'ensemble des épreuves.*

### Modalités de recrutement

N'hésitez pas à envoyer votre candidature à la Ville de Dinant à l'attention de la Direction générale, par **courrier recommandé** à l'adresse Rue Grande n° 112 5500 DINANT **ou par mail** à l'adresse [service.rh@dinant.be](mailto:service.rh@dinant.be) pour le 13/11/2024 au plus tard, avec les références « Recrutement Directeur financier faisant fonction »

Les documents suivants doivent obligatoirement être annexés à la candidature :

- ✓ Lettre de motivation ;
- ✓ Curriculum vitae détaillé permettant d'attester de l'expérience ;
- ✓ Copie du diplôme
- ✓ Eventuellement toute autre attestation en lien avec la fonction ;
- ✓ Extrait de casier judiciaire daté de moins de 6 mois ;

A défaut de tous ces documents, les candidatures seront déclarées irrecevables.

**Information complémentaire :** Tél. : 082/404 822 - Mail : [service.rh@dinant.be](mailto:service.rh@dinant.be)

### Missions : articles L1124-25 et L1124-40 du CDLD

- ✓ Garantit la légalité et la cohérence économique et financière dès le début du processus décisionnel ;
- ✓ Conseille sur les aspects financiers et budgétaires et élabore une stratégie financière ;
- ✓ Assure une utilisation efficace et optimale des ressources financières ;
- ✓ Gère les recettes de la commune ;
- ✓ Supervise la trésorerie et protège les actifs ;
- ✓ Effectue les paiements autorisés par l'exécutif ;
- ✓ Tient la comptabilité sous l'autorité du Collège communal
- ✓ Prépare les comptes annuels ;
- ✓ Gère les emprunts et autres instruments financiers ;
- ✓ Participe à l'élaboration et aux modifications du budget en suivant les lignes directrices ;
- ✓ Fournit un avis écrit sur la légalité des décisions des organes compétents ayant une incidence financière supérieure à 30.000 € (obligatoire) et inférieure (facultatif) ;
- ✓ Peut être consulté pour tout acte indépendamment de son impact financier ;
- ✓ Peut être entendu par les différentes autorités sur ses avis ;
- ✓ Rend compte annuellement de ses activités au conseil communal en toute indépendance et propose des recommandations utiles ;
- ✓ Assure le suivi financier du PST et favorise les synergies entre la Ville et le CPAS
- ✓ Collabore étroitement avec le Directeur général dans un esprit de management constructif.